
3 9004 03467365 4

LETTRE PASTORALE

DES

Peres du Quatrieme Concile de Quebec.

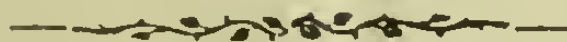
QUÉBEC, 14 Mai 1868.

LETTRE PASTORALE

DES

Peres du Quatrieme Concile Provincial de

QUEBEC.



Nous, par la Misericorde de Dieu et la Grace du St. Siege Apostolique, Archeveque et Eveques de la Province Ecclesiastique de Quebec,

À tous les Ecclésiastiques, aux Communautés religieuses de l'un et de l'autre sexe, et à tous les fidèles de la dite Province, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Le grand Apôtre, écrivant à son cher disciple Timothée, et en sa personne à tous les évêques du monde, lui donne ces avis importants : " *Je vous conjure " au nom de Dieu le Père et au nom de Jésus-Christ son Fils, qui jugera les " vivants et les morts, lorsqu'il viendra en l'éclat de sa gloire et qu'il paraîtra " comme le souverain monarque du monde : je vous conjure de vous acquitter " exactement de tous vos devoirs : prêchez la parole de vie, ne vous lassez point " de l'annoncer à temps et à contre-temps ; enseignant, reprenant, priant, " menaçant, mais toujours avec patience et avec une doctrine irrépréhensible.... " Veillez, travaillez, souffrez, remplissez la charge d'un bon prédicateur de " l'Evangile et tous les devoirs de votre ministère."* (II. Tim., IV. 1...)

C'est pour accomplir ce grand devoir, Nos Très Chers Frères, que, non contents de vous adresser souvent la parole dans nos diocèses particuliers, nous unissons aujourd'hui nos voix dans une lettre pastorale commune. Car le souvenir du terrible jugement dont nous menace le grand Apôtre, ne nous permet de négliger aucun des moyens propres à vous faire mieux comprendre

l'importance des avis que nous avons à vous donner. Et en écoutant ce que nous avons à vous dire, n'oubliez pas que nous vous parlons par ordre *de Dieu le Père, et de Jésus-Christ le Fils, qui doit un jour juger les vivants et les morts*, et les pasteurs et les brebis.

I.

LE SOUVERAIN PONTIFE.

Il est juste, Nos Très-Chers Frères, que notre premier regard se tourne vers celui que le souverain et invisible Pasteur a choisi pour gouverner visiblement l'Eglise rachetée par le sang de l'Agneau immaculé. Enfants de l'Eglise, rien de ce qui touche à notre mère, ne peut nous être étranger : et si nous nous réjouissons avec elle, nous devons aussi partager ses douleurs et ses craintes.

Vous n'ignorez pas les projets audacieux des impies qui veulent non-seulement dépouiller, mais aussi anéantir le Siége apostolique sur lequel est assis le successeur du Bienheureux Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ, le Chef de toute l'Eglise, le Père et le Docteur de tous les chrétiens. Pour cacher la noirceur de cet odieux attentat, ils feignent de n'en vouloir qu'à la souveraineté temporelle du Pape, et protestent hypocritement qu'ils ont le plus grand respect pour son autorité spirituelle.

Nous ne nous laisserons point tromper par ces perfides protestations. Nous comprenons trop bien que : " C'est par un dessein particulier de la Providence " divine, qui régit et gouverne toutes choses, que cette souveraineté temporelle " a été donnée au Pontife Romain, afin que n'étant soumis à aucune puissance " civile, il puisse exercer dans la plus entière liberté et sans aucun empêchement, " dans tout l'univers, la charge suprême du ministère apostolique qui lui a été " confiée par le Christ Notre-Seigneur. " (*Encyclique du* 19 *janvier* 1860.) Tous " savent en effet que les peuples fidèles n'auraient pas une pleine confiance, ni " une entière obéissance envers le Pontife Romain, s'ils le voyaient soumis à un " prince étranger et privé de sa liberté. " (*Allocution du* 20 *avril* 1849).

Cette souveraineté temporelle ayant pour objet le bien et l'utilité de l'Eglise, il n'est pas étonnant que les ennemis de cette Eglise essayent de la détruire ; il n'est pas étonnant non plus que les véritables et sincères catholiques se regardent comme menacés et frappés au cœur par tous les attentats dirigés contre le Pape, et qu'ils prennent des moyens pour defendre leur Père commun.

Ce grand et impérieux devoir de la piété filiale envers le Souverain Pontife, nous sommes heureux de le constater ici, vous l'avez dignement compris et noblement accompli par le zèle avec lequel vous avez contribué au *denier de*

S. Pierre et à l'envoi d'un certain nombre de braves volontaires qui sont allés s'enrôler sous le drapeau pontifical. Vous l'avez noblement accompli, parents chrétiens, qui avez si généreusement permis à vos enfants de se dévouer à la défense du Saint-Père. A vous surtout, nobles et braves soldats du Christ, qui avez tout quitté avec joie, parents, patrie, espérances d'un brillant avenir, pour aller protester au nom du Canada catholique contre les attentats des ennemis de l'Eglise, à vous, gloire immortelle et récompense éternelle auprès de celui qui n'oublie pas même *un verre d'eau donné en son nom au plus petit d'entre ses frères.* (S. Matth., X. 42.) Dieu vous protége, enfants du Canada catholique ! Montrez-vous toujours dignes de la bienveillance du Souverain Pontife, dignes de la piété de vos ancêtres, dignes de la cause que vous êtes allés défendre !

Au milieu des cruelles angoisses que nous font éprouver les calamités de l'Eglise, la divine bonté ne laisse pas ses enfants dénués de toute consolation. Les liens de l'unité n'ont jamais été si intimement resserrés que de nos jours. On se croirait transporté à ces temps où *toute la multitude des chrétiens n'avait qu'un cœur et qu'une âme* (Actes, IV. 32). A la vérité, Pierre est, en la personne de son successeur, comme *emprisonné* dans cette étroite partie de son patrimoine, que ses ennemis n'ont pas encore pu lui arracher ; mais aussi quel cri de réprobation s'élève de toutes parts contre ses spoliateurs ! Que de prières sont offertes, chaque jour, par ces deux cents millions de catholiques répandus dans l'univers ! *Petrus quidem servabatur in carcere, oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo.* (Actes, XII. 5). Ayons donc confiance : le bras de Dieu n'est pas raccourci et nous verrons le jour où le successeur de Pierre s'écriera avec transport : *Maintenant je sais vraiment que le Seigneur a envoyé son ange et m'a délivré de la main d'Hérode et de toute l'attente du peuple juif.* (Actes, XII. 11.) Voilà, sans doute, ce qui soutient le courage admirable de Pie IX au milieu de ces dangers. Ah ! pour prouver à tout l'univers la divine mission de l'Eglise catholique, il n'y a, ce semble, qu'à en appeler au spectacle sublime de ce faible vieillard dépourvu de secours humains, affrontant avec énergie et le front serein, la plus terrible tempête qui ait encore assailli le vaisseau de l'Eglise. Béni soit le Dieu de *toute consolation* (II Cor., I. 3) qui, en consolant et en fortifiant notre Père, console et fortifie les enfants et leur fait attendre avec certitude l'accomplissement de ces paroles : " *Les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre mon Eglise fondée sur Pierre.*" (S. Matth., XVI. 18.) " *Les cieux et la terre passeront, mais ma parole ne passera point.* (S. Luc, XXI. 33).

" Nous sommes assurés, dit Pie IX, que Dieu ne manquera pas à sa parole, " et qu'il arrivera un jour, où Dieu, dont les œuvres sont merveilleuses, montrera

“ que cette tempête n’a pas été soulevée pour submerger le vaisseau de l’Eglise, “ mais bien pour l’élever. ” (*Allocution du* 30 *septembre* 1861.)

Mais tout en nous confiant dans ces promesses du Verbe éternel pour attendre le triomphe final de la sainte Eglise, n’oublions pas, Nos Très-Chers Frères, que Dieu veut bien nous associer à la gloire de ce triomphe, en nous faisant participer aux événements qui doivent amener ce résultat. *Personne*, dit St. Paul, *ne sera couronné s’il n’a combattu légitimement* (II Tim., II. 5). Dieu n’appelle qu’un petit nombre d’âmes d’élite à verser leur sang pour cette noble cause, mais tous peuvent et doivent tenir leurs bras élevés vers le ciel pour implorer le secours divin. C’est aux prières de l’Eglise naissante que St. Pierre dut sa délivrance de la prison. Prions donc avec ferveur pour le Souverain Pontife ; prions avec persévérance comme les premiers chrétiens. Et afin que nos prières soient jugées dignes d’être exaucées, conservons nos cœurs exempts de tout péché ; joignons-y l’aumône *qui fait trouver miséricorde devant le Seigneur* (Tobie, XII. 9). Oh ! plût à Dieu que les occasions d’exercer cette sainte charité, *qui est la plus grande des vertus* (1 Cor., XIII. 13), ne fussent pas trop communes pour nos faibles moyens ! Du moins, faisons ce que nous pouvons, afin que *la mesure de notre mérite soit bonne, et pressée et bien secouée et se répandant par dessus les bords. Car*, ajoute Jésus-Christ, *on se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servis envers les autres* (S. Luc, VI. 38). Cette règle est courte, mais féconde : suivez-la toujours, et surtout quand il s’agira de contribuer au *denier de Saint Pierre.* Rappelez-vous aussi quelles bénédictions sont promises à l’enfant qui honore, console et soulage son père.

II.

LA PROPAGATION DE LA FOI ET LA SAINTE ENFANCE.

Au Denier de St. Pierre, nous devons joindre deux autres œuvres éminemment catholiques, la Propagation de la Foi et la Sainte Enfance.

La charité est, suivant la parole de Notre-Seigneur, *un feu qui ne cherche qu’à se répandre* (St. Luc, XII. 49). C’est du cœur de cet adorable Sauveur qu’est partie l’étincelle destinée à embrâser le monde entier : donc si la foi qui est en vous, Nos Très-Chers Frères, est véritablement vivante et *animée par la charité* (Gal., V. 6.), vous ne manquerez pas de zèle pour communiquer cet inestimable bienfait à tant de pauvres âmes *encore assises dans les ténèbres et dans les ombres de la mort, afin que la lumière de vie luise pour elles* (S. Matt., IV. 16). Quel meilleur moyen de témoigner à Dieu votre reconnaissance pour tant de grâces qu’il vous a accordées dans le saint Baptême, dans la

Confirmation, dans l'adorable Eucharistie, dans la Pénitence, dans la parole divine ! On vous demande si peu de chose pour aider à faire couler les eaux saintes du Baptême sur des milliers de têtes qui jusqu'alors, n'avaient porté d'autre joug que celui du démon : pour ouvrir à d'innombrables pécheurs le bain salutaire de la Pénitence, et leur présenter ensuite le festin délicieux de la divine Eucharistie, et enfin les mettre en voie d'arriver au bonheur éternel!

Quiconque, dit Jésus-Christ, *reçoit le prophète en qualité de prophète, ou donne l'hospitalité au juste au nom du juste, aura part à la récompense du prophète ou du juste. Et quiconque donnera un verre d'eau froide au plus petit d'entre mes serviteurs, je vous le dis en vérité, il ne perdra pas sa récompense.* (S. Math. X. 41, 42).

Quelle ne sera donc pas la récompense de celui qui, par ses prières et par ses aumônes, aura contribué à faire entrer dans la sainte Eglise ces milliers d'âmes auxquelles est accordée chaque année l'eau régénératrice du baptême !

Récompense même en ce monde, par les bénédictions spirituelles et temporelles que Dieu répandra sur les familles et sur les paroisses où ces œuvres de la Propagation de la Foi et de la Sainte Enfance sont encouragées avec zèle.

Récompense par la douce joie d'avoir procuré à ses semblables un bienfait inestimable et d'avoir acquitté envers Dieu au moins une partie de la reconnaissance qui lui est due.

Récompense à l'heure de la mort et devant le tribunal du souverain Juge, où les bonnes œuvres seules peuvent faire trouver grâce.

Récompense enfin durant toute l'éternité, par un nouveau degré de gloire et de bonheur. *Car*, dit le prophète Daniel, *ceux qui auront été instruits dans la loi de Dieu brilleront comme les feux du firmament ; et ceux qui auront enseigné à plusieurs la voie de la justice luiront comme les étoiles dans toute l'éternité* (Daniel, XII. 3).

L'œuvre de la Sainte Enfance doit surtout être chère à tous les parents chrétiens qui ont à cœur le vrai bonheur de leurs enfants. " En effet, dit le Souverain " Pontife, en invitant les enfants à travailler dans la mesure de leurs forces au " salut de ces pauvres petits abandonnés, elle leur procure par cet acte de charité " l'occasion de témoigner la reconnaissance qu'ils doivent à Dieu pour la grâce " privilégiée par laquelle le Seigneur a daigné les appeler à la lumière " admirable de la Foi: C'est pourquoi cette œuvre nouvelle de la charité " chrétienne, bien loin de nuire à celle de la *Propagation de la Foi*, l'aide " merveilleusement, puisqu'en allumant dans le cœur des enfants les premières " petites étincelles de la charité, elle y fait pénétrer les vrais sentiments d'une " miséricordieuse compassion, et les dispose à s'attacher plus tard à l'œuvre " pieuse de la *Propagation de la Foi* (*Bref du* 18 *juillet* 1856).

III.

EDUCATION DE LA JEUNESSE.

En intéressant et accoutumant de bonne heure vos enfants à ces œuvres pieuses de la Sainte Enfance et de la Propagation de la Foi, vous ne ferez, Nos Très-Chers Frères, que remplir un des nombreux devoirs dont la négligence pourrait avoir des conséquences épouvantables pour vous-mêmes, pour vos familles, pour le pays tout entier. Vous n'imiterez point ces parents aveugles qui croient que tout est accompli quand ils ont veillé avec soin sur la vie corporelle et sur la santé de leurs enfants, quand ils leur ont donné du pain à manger, et des vêtements pour les couvrir, surtout quand ils ont amassé pour eux un riche héritage.

Ah ! de grâce, ne négligez pas ce qu'il y a de plus grand et de plus noble dans ces chers enfants. Leurs cœurs encore innocents et tendres reçoivent facilement l'empreinte des leçons et des modèles qu'on leur présente, et l'expérience confirme chaque jour cette parole de l'Ecriture, que *l'homme suivra toujours la voie qu'on lui aura montrée dans sa jeunesse et qu'il ne s'en écartera pas même dans les derniers jours de sa vie.* (Prov., XXII. 6.) Efforcez-vous donc, par vos exemples plus encore que par vos paroles, de développer dans ces jeunes âmes tous les germes de vertu que la nature et la grâce du saint Baptême y ont déposés. Plaise à Dieu que chaque maison de cette province soit, comme le sanctuaire béni de Nazareth, le séjour d'une famille vraiment chrétienne, image de cette sainte famille de Jésus, Marie, Joseph ! Quelle union des cœurs ! quelle charité mutuelle ! quelle obéissance et quelle piété filiale ! Quelle douceur dans l'autorité et quelle gravité dans toute la conduite des parents ! Quel bonheur enfin et des parents et des enfants !

Par ce moyen on verrait bientôt disparaître du milieu de nous cette tendance déplorable vers le mépris de l'autorité paternelle et vers une émancipation prématurée de la jeunesse. Ce renversement de l'ordre établi par la divine Providence, nous afflige et nous effraie, car il prépare pour l'avenir des jours mauvais et des maux incalculables. Comment seront-ils de bons citoyens et des chrétiens fervents, ces enfants abandonnés à tous leurs caprices, accoutumés à mépriser le joug salutaire de la voix paternelle et plongés dans *cette malice universelle qu'enseigne l'oisiveté ?* (Eccle., XXXIII. 29.)

Après avoir vous-mêmes formé le cœur de vos enfants à la vertu par vos exemples, songez, Nos Très-Chers Frères, à leur procurer les avantages d'une bonne éducation, et ne reculez pas devant les sacrifices que peut exiger de votre part l'accomplissement de ce devoir. Sans doute vous n'êtes pas tenus à ce qui

serait au dessus de vos moyens ; mais prenez garde d'exagérer à vos yeux votre propre indigence et d'avoir un jour, mais trop tard, à gémir sur la négligence d'un devoir aussi important que celui de l'instruction de vos enfants.

Ce serait une étrange et déplorable contradiction, si après avoir pris grand soin de bien former vous mêmes le cœur de vos enfants, par vos paroles et par vos bons exemples, vous leur laissiez entre les mains toutes sortes de livres, de revues, de journaux et de romans, sans vous mettre en peine d'écarter soigneusement tous ceux qui peuvent corrompre leur foi ou leurs mœurs.

Mais ce serait encore bien plus déplorable si, dans le choix des maîtres auxquels vous voulez confier vos enfants, vous ne teniez aucun compte des garanties morales, et si vous regardiez avant tout la science ou le bon marché. Sans doute la science est une qualité nécessaire à un bon maître, mais ce n'est pas la seule. " Car, dit le Souverain Pontife Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, " quand la jeunesse est corrompue par les maximes et par les exemples de ses " maîtres, le désastre de la religion est bien plus grand et la perversité des " mœurs devient plus profonde." (*Encyclique de Grégoire XVI*, 15 *août* 1832.) Aussi le Pontife qui gouverne si glorieusement aujourd'hui l'Eglise, recommande-t-il instamment à tous les évêques de veiller à ce que " la jeunesse réunie " dans les écoles n'ait que des maîtres irréprochables sous le rapport de la " religion et des mœurs, afin que lui enseignant la véritable vertu, ils la mettent " en mesure de reconnaître les piéges tendus par les impies, d'éviter leurs " funestes erreurs et de servir utilement et avec éclat la religion et la patrie. " (*Encyclique de Pie IX*, 8 *décembre* 1849.)

Un bon maître ou une bonne maîtresse, est un trésor précieux pour des parents chrétiens et l'on ne saurait trop faire de sacrifices pour se le procurer. Mais aussi quelle horreur devez-vous avoir d'un instituteur, ou d'une institutrice, dont les sentiments et la conduite ne sont pas franchement catholiques ; dont les paroles ne sont pas dignes de sa haute mission ; dont les exemples ne portent pas à la piété ; et à plus forte raison, dont les exemples sont mauvais ! Car viendra le jour terrible où *les cieux révèleront son iniquité et la terre s'élèvera contre lui* (Job., XX. 27.)

Notre premier concile provincial, dans son quinzième décret, vous a déjà signalé comme tout-à-fait dangereuses ces écoles *mixtes*, où des enfants de diverses religions se trouvent réunis sous un seul maître. Là, sous prétexte de respecter les différentes croyances religieuses, on s'abstient soigneusement de toute allusion à une religion quelconque, et ainsi ces âmes tendres s'accoutument peu à peu à regarder le service de Dieu comme chose inutile et indifférente. Ce système n'est donc propre qu'à former ces âmes tièdes que Dieu a en horreur et

qu'il vomira de sa bouche (Apoc. III, 16). Le chrétien sur la terre est environné d'ennemis qui, *comme des lions rugissants, cherchent à le dévorer* (I. S. Pierre, V. 8) ; il doit donc être toujours prêt à combattre et trouver dans sa propre énergie, aidée de la grâce, le courage nécessaire pour se défendre. Mais quel courage et quelle énergie trouverons-nous dans une âme tiède, qui se laisse enchaîner comme un lâche soldat, et dévorer par l'ennemi sans résistance ? Voilà pourquoi Satan, qui *est homicide dès le commencement* (S. Jean VIII, 44), cherche avec tant d'ardeur à faire pénétrer partout, et surtout dans la jeunesse, cet esprit de tiédeur et d'indifférence religieuse, en le décorant des beaux titres de *tolérance*, de *libéralisme*, de *liberté* et autres semblables.

Mais le danger est encore bien plus grand dans ces écoles protestantes, où l'on fait lire des traductions falsifiées de la sainte Ecriture ; où l'on attaque avec art et avec une persévérance diabolique, les principes et les dogmes de la foi ; où la vue toute seule du maître qui professe l'hérésie, tend à diminuer l'éloignement que l'âme tendre de l'enfance devrait avoir pour l'erreur.

La même loi divine qui vous oblige à donner à vos enfants l'instruction religieuse et le bon exemple, vous oblige à écarter scrupuleusement tout ce qui peut détruire l'effet de vos leçons et de vos exemples et corrompre la foi ou les mœurs de vos enfants.

IV.

LIVRES ET JOURNAUX.

Déjà à plusieurs reprises nous vous avons exhortés à former partout de bonnes *Bibliothèques de Paroisses.* C'est le complément des écoles, dont elles continuent et propagent les fruits. Les parents chrétiens doivent seconder le zèle et les efforts des curés pour établir et maintenir une œuvre si importante. Un bon livre dans une famille est comme un écho de la parole divine ; c'est un ami qui dit la vérité sans crainte comme sans flatterie ; c'est un maître toujours prêt à instruire ; c'est un conseiller désintéressé, auprès duquel vous trouverez toujours lumière dans vos doutes et consolation dans vos peines.

Mais aussi quels étranges ravages peut faire un mauvais livre ! Fuyez donc, comme la peste, ces livres que l'esprit de ténèbres cherche à répandre partout ; ne laissez pas entrer dans vos demeures ces poisons mortels, de peur que vos enfants *n'étendent leurs mains jusqu'à ces iniquités* (Ps. CXXIV. 3).

N'encouragez point par vos souscriptions les bibliothèques où ces productions de l'enfer se trouvent mêlées avec de bons livres, qui ne sont là que pour mieux tromper les fidèles.

Fuyez surtout ces journaux impies ou obscènes, et quelquefois l'un et l'autre, qui semblent vomis de l'enfer pour blasphémer *contre le Seigneur et contre son Christ*, (Ps. II, 2) et pour anéantir tout sentiment de pudeur et de saine raison. Ici, Nos Très-Chers Frères, nous voudrions pouvoir dire que cet épouvantable danger n'est pas imminent, que c'est seulement un mal éloigné. Mais hélas! vous n'ignorez pas qu'il se publie dans cette province quelques feuilles dont la lecture est un poison mortel.

Nous ne parlons pas de certaines publications protestantes qui déversent l'injure et la calomnie sur l'Eglise de Jésus-Christ, défigurent ses dogmes pour les livrer au ridicule, inventent de prétendues conversions au Protestantisme et font sonner bien haut les efforts de sociétés dont le but avoué est de détruire la foi de nos bons catholiques. Ces feuilles portent dans leur titre même et dans la franchise de leurs attaques, le contrepoison de leur pernicieuse doctrine.

Les mauvais journaux que nous voulons vous signaler plus expressément, sont ceux dont les éditeurs et les collaborateurs ont appris sur les genoux, d'une mère chrétienne et sur les bancs d'une école catholique, les dogmes et les préceptes de la sainte Eglise, et qui maintenant sont en révolte contre elle. Chaque jour les colonnes de ces journaux sont souillées par des insultes à l'Eglise, à son Chef, à ses ministres, à ses sacrements, à ses dogmes, à ses pratiques les plus autorisées. Ces hommes ennemis de la vraie foi, et oublieux de leur propre salut, insinuent continuellement dans leurs écrits l'*indifférentisme*, c'est-à-dire, un système qui s'accommode des croyances religieuses les plus contradictoires, et prétend ouvrir le port du salut éternel aux sectateurs de toutes les religions quelles qu'elles soient. Ils louent facilement tout ce qui se fait en dehors de l'Eglise catholique, ou même contre elle. Ils répètent avec complaisance les calomnies de l'hérésie et de l'incrédulité, et trop souvent ils en inventent eux-mêmes. Ils se font les échos de toutes les accusations mensongères portées contre le clergé catholique; mais ils n'accueillent pas, ou dénaturent, les défenses des accusés. Le silence affecté que ces hommes gardent dans bien des circonstances où un enfant de l'Eglise ne peut se taire, trahit encore la tendance anti-religieuse des feuilles qu'ils publient.

Le dévouement même des braves jeunes gens qui sont allés au secours du Saint-Père, n'a pas trouvé grâce devant ces prétendus catholiques. Ils n'ont eu qu'une parole d'amer reproche contre le courage des soldats du Christ; contre la générosité des parents qui ont laissé partir leurs enfants; contre le zèle de ceux qui ont contribué par leurs aumônes à cette œuvre chère à tout cœur vraiment catholique. Eh! n'ont-ils pas poussé le cynisme jusqu'à déplorer comme un malheur la victoire qui a empêché le tombeau des apôtres d'être souillé par les mains sacriléges des ennemis de l'Eglise!

Les voilà, ces hommes qui se disent encore catholiques, et qui, dans leur hypocrite perversité, osent dire qu'en tout cela ils ne cherchent qu'à éloigner du sanctuaire les abus qui en ternissent l'éclat, et à empêcher la liberté d'être égorgée par le sacerdoce !

Reste à conclure qu'aucun catholique ne peut, sans pécher grièvement, avoir la propriété de tels journaux, ni les rédiger, ni les publier, ni s'en faire le collaborateur, ni contribuer à les répandre.

Nous ajoutons sans hésitation, que tout véritable patriote devrait s'en interdire la lecture. Car à part l'impiété de ces journaux, que doit-on penser de ces hommes qui ne cessent de prodiguer leur admiration à des institutions politiques étrangères et ne manifestent que du dégoût et du mépris pour celles de la patrie ?

Quel serait le résultat final de ces désolantes et dangereuses doctrines, si elles venaient à prévaloir parmi nous ? L'expérience de tous les temps, et surtout celle des cent dernières années, nous apprend que, la religion une fois détruite dans un peuple, il n'y a plus pour ce peuple ni repos, ni stabilité. Les liens de la charité chrétienne une fois dissous, l'anarchie suit de près le mépris de toute autorité, et la révolution, avec ses horreurs, vient accomplir à la lettre cette terrible prophétie : *Le Seigneur va entrer en jugement avec les habitants de la terre, parce qu'il n'y a plus de vérité parmi les hommes, plus de miséricorde, plus de connaissance de Dieu. Les outrages, le mensonge, le larcin, l'adultère, s'y sont répandus comme un déluge et le meurtre suit de près le meurtre. C'est pourquoi la terre sera désolée, et ses habitants seront dans la langueur.* (Osée, IV. 1). *Oui la terre sera dans le deuil et elle périra, parcequ'elle est infectée par ceux qui violent les lois, anéantissent tous les droits, et rompent l'alliance que Dieu avait faite avec les hommes.* (Isaie, XXIV. 5).

Grâces à Dieu, le plus grand nombre de nos journaux, par leurs principes religieux et sociaux, tendent à la conservation de l'ordre dans la société civile, des bonnes mœurs dans la famille et de la religion dans tous les cœurs. On y trouve tout ce qu'il est important de connaître sur les affaires publiques et sur les événements qui se passent dans le monde. Il ne peut donc y avoir aucune raison quelconque d'encourager par ses souscriptions les journaux détestables que nous vous signalons.

V.

POLITIQUE ET ELECTIONS.

“ La vraie et parfaite liberté et égalité des hommes, dit Pie IX, ont été
“ mises sous la garde de la loi chrétienne, puisque le Dieu tout puissant, qui

“ *a fait le petit et le grand, et a soin de l'un et de l'autre* (Sagesse, VI, 8), jugera
“ sans acception de personne et n'exemptera personne de ce *jugement universel*
“ *de justice dont il a fixé le jour* (Actes XVII. 31), dans lequel *Jésus-Christ viendra dans*
“ *la gloire de son Père, avec ses anges pour rendre à chacun selon ses œuvres.* (S. Math.
“ XVI. 27).” (*Encyclique du* 8 *décembre* 1849).

Des hommes qui veulent vous tromper, Nos Très-Chers Frères, vous répètent que la religion n'a rien à voir dans la politique. Ne pouvant pas, ou n'osant pas nier la vérité de ce jugement que Jésus-Christ doit un jour exercer sur tous les hommes, ils veulent en restreindre l'objet à la conduite privée. Ils admettent bien que, dans la conduite privée, il n'est pas permis de penser d'une manière déraisonnable, de parler comme un insensé, d'agir sans vérité, sans honneur et sans pudeur ; ils veulent bien reconnaître que le clergé a raison de demander au nom de Dieu que l'on s'abstienne de ces énormités dans la conduite privée. Mais du moment qu'il s'agit de politique, ces mêmes hommes nous accusent de tyrannie et de despotisme intolérable, parceque nous réprouvons la licence effrénée de tout penser, de tout dire, de tout faire. Eh quoi ! nous refuserait-on le droit de protester contre des idées extravagantes, contre des paroles licencieuses, contre le vol, contre le parjure, contre les violences injustes, contre le blasphème, contre l'intempérance, contre le meurtre même, du moment que ces excès se feraient au nom de la liberté, au nom d'un parti politique, au nom d'une opinion quelconque ? C'est ainsi que l'on s'efforce de détruire dans la politique toute idée de justice, de vérité, de droit, d'honneur et de religion.

“ Or, dit Pie IX, là où la religion est bannie de la société civile, et la
“ doctrine et l'autorité de la révélation divine rejetées, la vraie notion de la
“ justice et du droit humain s'obscurcit et se perd, et la force matérielle prend la
“ place de la justice et du vrai droit. ” (*Encyclique du* 8 *décembre* 1864.)

Ainsi l'on veut bannir Dieu de la société civile, et s'affranchir de sa loi sainte dans sa conduite publique. L'on oublie que le même Dieu qui doit juger les individus, est aussi celui *qui juge les peuples.* (Ps. VII. 9.) L'on oublie qu'il exercera un jugement terrible sur ceux qui gouvernent. “ *Prêtez donc l'oreille à mes paroles*, dit le Saint Esprit dans le livre de la Sagesse (Chapitre VI), *vous qui gouvernez la multitude. Considérez que vous avez reçu la puissance du Très-Haut, qui interrogera vos œuvres, scrutera même vos pensées ; parce qu'étant les ministres de son royaume, vous n'avez pas gardé la loi de la justice, ni marché selon sa volonté. Aussi viendra-t-il à vous d'une manière effroyable pour vous juger avec une extrême rigueur.*

C'est depuis que l'on a commencé à semer ces doctrines perverses, que notre pays, autrefois si paisible et si heureux, a été le théâtre de scènes déplorables de violence, de désordres et de scandales de toute espèce dans les élections. Des

hommes qui trouvent leur intérêt à égarer le peuple, ont exalté sans mesure sa liberté et son indépendance pour mieux réussir à le faire servir d'instrument aveugle à leur ambition. Ils ont d'abord posé ce faux principe, contre lequel nous venons de protester, que la religion n'a rien à faire dans la politique ; ensuite ils ont soutenu que, pour vous déterminer dans le choix d'un candidat, vous n'aviez d'autre règle à suivre que votre bon plaisir et le caprice de votre volonté ; et enfin mettant de côté toute vérité et toute justice, ils en sont venus jusqu'à permettre de dire et d'oser tout ce que l'on croirait capable de faire triompher le candidat de son choix.

Erreurs monstrueuses, Nos Très-Chers Frères ; et malheur au pays où elles viendraient à prendre racine ! Malheur au gouvernement qui prétend régner sans Dieu ; malheur au peuple qui, dans l'exercice de ses droits politiques, méconnait les lois imprescriptibles de la saine raison et de la justice !

Loin de nous la pensée de vous contester cette liberté et cette indépendance véritables que la constitution de notre pays vous garantit. Ce que nous déplorons, ce que nous condamnons, c'est l'abus que l'on en fait, ce sont les excès auxquels on se livre, comme si cette liberté et cette indépendance autorisaient à fouler aux pieds toutes les lois divines et humaines.

Souvenez-vous que Dieu jugera un jour vos élections ; il vous demandera compte de vos intentions, de votre choix, de votre suffrage, de vos paroles et de vos actes dans l'exercice de ce droit important. En même temps que la constitution vous donne la liberté de choisir vos mandataires, Dieu vous fait une obligation de n'user de cette liberté que dans la vue du bien public et de ne donner vos suffrages qu'à des hommes capables de le procurer, et sincèrement disposés à le faire. De là suit une autre obligation pour vous : celle de vous appliquer à bien connaître ceux qui briguent vos suffrages. Certes, vous seriez coupables d'une bien grande imprudence devant Dieu et devant les hommes, si vous donniez votre voix au premier venu qui se présente avec de belles paroles, sans vous mettre en peine de sa capacité, et surtout de ses principes. Pour défendre vos intérêts religieux et civils, vous ne pouvez pas compter sur un homme qui n'est pas religieux et d'une probité à toute épreuve. Quelle confiance pourriez-vous avoir dans un impie qui se moque de la conscience, de la religion et de Dieu même ? dans un homme qui ne fréquente les églises que dans le temps des élections ? dans un homme qui se vante d'obtenir son élection par la fraude, par la violence, par la calomnie, par le parjure ? dans un homme qui veut acheter votre suffrage à prix d'argent ? Ne craignez-vous pas qu'après vous avoir achetés, il ne vous vende à son tour et avec grand profit pour lui-même, mais au grand détriment de vos plus précieux intérêts ?

Oh ! Nos Très Chers Frères, n'est-ce pas une honte pour notre pays qu'il se soit trouvé des électeurs qui ont eu la bassesse de mettre leur suffrage à prix d'argent : qui ont promis leur voix à ceux qui leur promettaient plus d'argent; qui ont donné, ou plutôt vendu leur suffrage pour de l'argent ?

Quelques-uns sont allés encore plus loin dans cette carrière de déshonneur ; ils ont sacrifié leur liberté et leur indépendance afin de satisfaire leur malheureux penchant pour les liqueurs enivrantes !

Parceque la justice humaine est impuissante à atteindre ceux qui se rendent coupables de ces iniquités et de ces infamies, vous persuaderiez-vous que le souverain Juge n'en demandera aucun compte ? Croyez-vous qu'au tribunal de la justice infinie, la corruption, la calomnie, le mensonge, la violence, le parjure, la haine, l'intempérance et autres excès, ne seront pas punis, parcequ'ils auront été commis en temps d'élection ? Non, non, Nos Très-Chers Frères, ceux qui font alors de telles choses, sous prétexte de soutenir leur cause, fût-elle la meilleure du monde, porteront infailliblement la peine de leur iniquité.

VI.

DU SERMENT.

Le nom de Dieu est saint et terrible, (Ps. CX. 9) il ne doit être prononcé qu'avec le plus profond respect, et *le Seigneur ne tiendra pas pour innocent celui qui aura pris en vain le nom du Seigneur son Dieu.* (Exode, XX. 7).

Il est encore écrit dans nos Livres saints : *Vous ferez serment en disant : Vive le Seigneur ; mais que ce soit avec vérité, avec discrétion et avec justice.* (Jérémie, IV. 2).

Celui qui fait serment, prend à témoin de la vérité de ce qu'il dit, le Dieu de toute vérité. Le serment est un hommage rendu à la souveraine véracité de Dieu. Mais aussi le parjure a été considéré par tous les peuples comme un outrage énorme à la Divinité, comme un crime abominable, digne des plus terribles châtiments.

Nous ne pouvons vous le dissimuler, Nos Très-Chers Frères, nous sommes épouvantés de voir avec quelle facilité certains hommes, oubliant la crainte de Dieu, osent se parjurer, soit devant les tribunaux, soit dans les temps d'élection. Ainsi, pour un vil intérêt, pour assurer le triomphe d'un candidat quelquefois indigne de la moindre confiance, on profane le nom adorable de Dieu. Et, ce qui met le comble à cette iniquité, et nous fait redouter pour notre pays les effets de la juste indignation du Seigneur, c'est qu'on ne craint pas de justifier de pareilles énormités : on essaie de se faire une fausse conscience et de pallier à

ses propres yeux tout ce qu'il y a d'impie et de d'abominable dans le parjure.

Pourrions-nous, Nos Très-Chers Frères, garder le silence sur une pareille impiété et sur un si grand désordre social ? Pourrions-nous ne pas vous rappeler ici la sainteté du serment ?

C'est toujours un péché mortel de faire serment pour affirmer une chose que l'on sait être fausse.

C'est toujours un péché mortel de se parjurer pour affirmer que l'on est électeur ou que l'on possède réellement et de bonne foi des biens suffisants, tandis que la conscience crie le contraire.

C'est toujours un péché mortel d'engager quelqu'un à se parjurer.

Craignez ce grand Dieu qui tient vos vies entre ses mains; craignez d'offenser ce Juge souverain qui est le témoin de toutes vos pensées et de toutes vos paroles, et *qui a le pouvoir non-seulement de vous donner la mort, mais encore de précipiter vos âmes dans les flammes éternelles.* (S. Luc, XII. 5). Eh ! que vous servira d'avoir, par des moyens illicites, par la fraude, par la violence, par le parjure, gagné une élection, ou même *gagné l'univers entier, si vous perdez votre âme pour l'éternité ?* (S. Matth., XVI. 28).

VII.

DES SOCIETES DEFENDUES.

Ce que nous venons de vous dire sur l'énormité du parjure, nous amène naturellement à vous parler de ces serments téméraires et de ces promesses téméraires sur l'honneur, par lesquels on entre dans les sociétés appelées *secrètes*, où l'on s'engage à garder le secret le plus absolu et le plus inviolable sur le but, sur les résolutions, sur les actes et sur les membres de ces associations.

La sainte Eglise catholique défend formellement à ses enfants, et sous peine d'excommunication, de s'enrôler dans les sociétés secrètes, soit que l'on y exige un serment, soit que l'on s'y contente d'une simple promesse. L'expérience prouve le danger qu'elles offrent pour la religion et pour la société. D'ailleurs le simple bon sens ne dit-il pas que la vérité et la justice ne redoutent point la lumière, et qu'une association dont le but serait honnête et avouable, ne s'envelopperait pas ainsi de mystères impénétrables ?

“ Fermez donc l'oreille, dit le Souverain Pontife Léon XII, d'heureuse
“ mémoire, fermez l'oreille aux paroles de ceux qui, pour vous attirer dans leurs
“ assemblées, vous affirment qu'il ne s'y commet rien de contraire à la raison et
“ à la religion. D'abord ce serment coupable que l'on prête même dans les
“ grades inférieurs, suffit pour que vous compreniez qu'il est défendu d'entrer

" dans ces premiers grades et d'y rester. Ensuite, quoique l'on n'ait pas coutume " de confier ce qu'il y a de plus criminel et de plus compromettant, à ceux qui " sont dans les grades inférieurs, il est cependant manifeste que la force et l'au- " dace de ces sociétés pernicieuses s'accroissent en raison du nombre et de " l'accord de ceux qui en font partie. Ainsi ceux des rangs inférieurs doivent être " considérés comme complices de tous les crimes qui s'y commettent." (*Lettre apostolique de Léon XII*, 13 *mars* 1826.)

Tenez-vous également éloignés de certaines autres sociétés, moins secrètes, il est vrai, mais encore trop dangereuses. Sous prétexte de protéger les pauvres ouvriers contre les riches et les puissants qui voudraient les opprimer, les chefs et les propagateurs de ces sociétés cherchent à s'élever et à s'enrichir au dépens de ces mêmes ouvriers souvent trop crédules. Ils font sonner bien haut les beaux noms de *protection mutuelle* et de *charité*, pour tenir leurs adeptes dans une agitation continuelle et fomenter des troubles, des désordres et des injustices. De là résultent pour les pauvres ouvriers deux grands malheurs. D'abord ils s'exposent au danger de perdre leur foi, leurs mœurs et tout sentiment de probité et de justice, en faisant société avec des inconnus qui se montrent malheureusement trop habiles à leur communiquer leur propre perversité. En second lieu, l'on a vu, ici comme aux Etats-Unis, comme en Angleterre, comme en France et partout ailleurs, les tristes fruits de ces conspirations contre le repos public. Les pauvres ouvriers n'en ont retiré qu'une misère plus profonde, une ruine totale des industries qui les faisaient vivre ; et quelques fois même, les rigueurs de la justice humaine sont venues y ajouter des châtiments exemplaires.

Croyez-le donc bien, Nos Très-Chers Frères, lorsque vos pasteurs et vos confesseurs cherchent à vous détourner de ces sociétés, ils se montrent vos véritables et sincères amis ; vous seriez bien aveugles si vous méprisiez leurs avis pour prêter l'oreille à des étrangers, à des inconnus qui vous flattent pour vous dépouiller, et qui vous font de séduisantes promesses pour vous précipiter dans un abîme, d'où ils se garderont bien de vous aider à sortir.

VIII.

DE L'INTEMPÉRANCE.

Nous devons encore vous prémunir, Nos Très-Chers Frères, contre un ennemi qui se présente à vous sous les dehors les plus séduisants, et qui en veut à votre repos, à votre fortune, à votre santé, à votre famille et à votre salut éternel. Oh ! que de ruines entassées sur le passage de ce monstre infernal que l'on appelle *ivrognerie !* Que de larmes il a fait répandre ! Que

de crimes il a inspirés ! *Malheur à vous*, s'écrie le prophète Isaïe, *malheur à vous qui vous levez de bonne heure pour vous livrer à l'intempérance jusqu'au soir ! Malheur à vous qui êtes forts pour boire le vin et pour en supporter les excès !* (Isaïe, V. 11.. 22). En criant ainsi malheur, ce n'est pas une malédiction que nous prononçons contre des enfants égarés, pour le salut desquels nous donnerions volontiers notre vie ; il nous est toujours bien plus doux de pardonner et de bénir. Mais pouvons-nous ne pas vous rappeler les paroles du Saint-Esprit, annonçant avec une infaillible certitude, le sort affreux qui menace l'ivrogne? Et que dirons nous de ces vendeurs de boisson, qui se font les suppots de Satan dans un commerce infâme et homicide ? *Malheur à celui par qui vient le scandale !* (S. Matth., XVIII. 7). Malheur à l'ivrogne, mais malheur mille fois aux vendeurs de boissons, qui sont la cause première de toutes ces calamités !

Comment pourrait-il en être autrement, quand il s'agit d'un vice qui ravale l'homme au dessous de la brute ; qui éteint tout sentiment d'honneur, de pudeur et d'affection ; qui ruine les familles et attire sur elles des châtiments terribles à cause des crimes et des blasphèmes dont il est la source féconde ? N'est-ce pas un vice qui tue en même temps le corps et l'âme du malheureux qui s'y abandonne ?

Nous faisons donc appel à tous ceux qui ont à cœur le bien de la religion et de la patrie, afin qu'ils s'unissent à nous pour arrêter, ou du moins pour diminuer, autant que possible, les ravages de l'intempérance. Oui, nous vous en supplions par la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est mort pour racheter nos âmes, priez pour ces malheureux que Satan tient enchaînés dans une habitude ruineuse ; priez pour que Dieu ouvre les yeux à ces vendeurs de boisson sur l'énormité du scandale dont ils se rendent coupables ; priez pour que Dieu inspire à nos législateurs de sages mesures propres à arrêter un mal si préjudiciable à notre pays ; priez enfin pour que les autorités municipales et paroissiales remplissent courageusement et fidèlement leur devoir : car elles répondront un jour devant le souverain Juge de tous les crimes qu'elles pouvaient et devaient empêcher. Hélas ! n'arrive-t-il pas trop souvent que les intérêts de toute une paroisse sont sacrifiés aux clameurs et aux intrigues d'un petit nombre d'amis des auberges ?

A ces prières ferventes, joignez l'exemple, en vous enrôlant dans ces belles sociétés de la *Tempérance* et de la *Croix*, établies dans vos paroisses et missions. Quel bonheur pour vous, quel mérite, quelle joie dans le ciel d'avoir contribué ainsi à la conversion de quelques pauvres âmes ! Enfin, ne vous contentez pas de gémir en secret, mais sachez déployer du courage et de l'énergie pour élire et appuyer des conseillers municipaux qui veulent sincèrement le bien et pour protester contre les lâches complices de tous les abus.

IX.

DE L'USURE.

Quel est le cœur assez insensible pour ne pas gémir sur la cruelle industrie de ces prêteurs qui profitent de la nécessité d'un pauvre malheureux pour extorquer des intérêts exhorbitants ? Et une fois engagés dans cette voie ruineuse, les pauvres victimes n'en sortent que quand il ne leur reste plus une obole à donner à leur insatiable tyran.

Que ceux qui ont de l'argent à prêter, se rappellent bien que ce n'est pas sans danger que l'on viole les éternelles lois de la justice et de la charité. Tôt ou tard ces fortunes amassées par l'usure se fondront entre leurs mains, ou entre celles de leurs enfants, sous le souffle de la justice divine, *car celui qui dépouille le pauvre pour s'enrichir*, dit le Saint-Esprit, *se verra dépouiller à son tour par un plus riche et il sera dans l'indigence.* (Prov., XXII. 16.) Le sang d'Abel criait contre l'homicide Caïn; les pleurs des pauvres dépouillés par l'usure, crient contre l'usurier, et l'usurier n'échappera pas plus que l'homicide à la vengeance divine. *Qu'arrivera-t-il donc à l'usurier*, demande le prophète? *Cet homme vivra-t-il devant le Seigneur ? Non, il ne vivra point ; car il a fait une chose détestable ; il mourra, et son sang retombera sur sa tête.* (Ezéchiel, XVIII. 13). *Car*, ajoute le psalmiste, *c'est une chose certaine que Dieu prendra en mains la cause du pauvre et le vengera de ses oppresseurs.* (Ps. CXXXIX. 13).

A la vérité nos législateurs ont aboli les lois qui punissaient autrefois ceux qui exigeaient un intérêt plus élevé que six par cent, et les tribunaux forcent l'emprunteur à payer l'intérêt stipulé, quelque énorme qu'il soit. Mais ce serait une grande erreur de s'imaginer que l'on peut maintenant exiger en conscience tel intérêt que l'on veut.

Non, non, Nos Très-Chers Frères, si vous avez de l'argent à prêter, vous n'avez pas en conscience le droit d'en retirer tel intérêt qu'il plaira à votre cupidité de le fixer. La loi de l'éternelle justice est toujours au-dessus de vos têtes, et tous les législateurs du monde ne sauraient l'abolir. Elle vous défend d'exiger au-delà d'un intérêt raisonnable, dont la quantité, à défaut de lois civiles qui la déterminent, dépend du titre spécial que vous pourriez avoir pour exiger un intérêt, ou bien de la commune estimation que les hommes d'affaires, probes et honnêtes, font de la valeur de l'argent. Tout ce que vous exigeriez au delà serait injustement acquis et devrait être restitué.

Voilà, Nos Très-Chers Frères, ce que nous pensons que l'éternelle loi de la justice peut vous permettre. Mais il est une autre vertu qui, dans vos prêts

d'argent, comme dans tous vos rapports avec le prochain, ne doit pas être oubliée ; c'est la charité.

Sous la loi de Moyse, il était défendu aux Juifs d'exiger le plus petit intérêt des sommes prêtées à leurs compatriotes (Deut. XXIII. 19). Dieu avait voulu ainsi resserrer entre tous les enfants d'Abraham les liens de cette charité qui doit unir des frères.

Or, Nos Très-Chers Frères, *depuis que Dieu le Père a aimé le monde jusqu'à lui donner son Fils unique* (St. Jean, III. 16) ; depuis que *ce Fils unique nous a aimés jusqu'au point de se livrer à la mort pour nous* (Gal. II. 20.); depuis que *le Saint-Esprit a répandu dans nos cœurs un rayon de cette charité* infinie qui unit ensemble les trois personnes de l'adorable Trinité (Rom., V. 5), la charité est devenue la loi par excellence. Donc, *si Dieu nous a aimés ainsi nous devons nous aimer les uns les autres* (St. Jean IV. 11), comme enfants de Dieu et frères d'une même famille.

Voilà cette seconde loi que nous invoquons aujourd'hui en faveur de ceux que des circonstances malheureuses obligent à emprunter. La justice vous permettrait peut-être de demander un certain intérêt, mais ne fermez point vos oreilles, ni votre cœur, ni votre bourse à la douce voix de la charité. Tendez une main secourable à votre frère indigent ; et de même que quelquefois la charité vous oblige de donner l'aumône, de même elle peut vous imposer quelquefois l'obligation de prêter à un intérêt moins fort, ou même sans aucun intérêt, pourvu toujours que vous ne soyez pas exposés à perdre votre capital, ou à faire de ces sacrifices extraordinaires que la charité peut bien conseiller, mais qu'elle ne prescrit point.

D'un autre côté, Nos Très-Chers Frères, la religion et la justice font un devoir aux hommes de ne pas s'endetter inutilement et au-delà de leurs moyens.

Fuyez donc le luxe qui a déjà ruiné tant de familles. Ne cherchez pas à paraître plus riches que vous n'êtes. Sachez refuser à vos enfants les plaisirs et les ajustements que votre fortune ne comporte point.

Quand vous vous trouvez embarrassés dans vos affaires, il vaut infiniment mieux vendre vos biens à bonne composition, payer vos créanciers et vous retirer avec quelques débris de votre fortune, que de vous mettre à la merci de prêteurs insatiables, qui vous ruineront infailliblement, vous forceront enfin à vendre vos biens à vil prix et vous jetteront sur le chemin public sans un denier dans votre bourse et souvent encore écrasés par une dette énorme.

X.

AVIS DIVERS.

Ne vous étonnez pas, Nos Très-Chers Frères, de nous entendre vous donner ainsi des avis même sur vos affaires temporelles. La religion et la charité ne sont étrangères nulle part, et notre charge pastorale, qui vous rend chers à nos cœurs, nous fait partager toutes vos peines et vos embarras, aussi bien que vos joies et vos prospérités. Ce n'est pas pour nous que nous sommes pasteurs, mais pour vous. Jésus-Christ vous a confiés à nos soins, et en vous, nous voyons les membres mystiques de ce divin Sauveur, au service duquel nous avons consacré notre vie entière.

Dites-le nous, Nos Très-Chers Frères, vous êtes-vous jamais repentis d'avoir suivi les conseils de vos pasteurs? Plût à Dieu que plusieurs n'eussent pas à gémir aujourd'hui de s'en être écartés! Il s'est trouvé, il se trouvera toujours de prétendus amis du peuple qui nous accuseront de vouloir vous dominer, et de tyranniser les consciences. La crainte de pareilles calomnies ne nous empêchera point de remplir à votre égard les devoirs d'amis fidèles, de pères remplis de charité, de ministres de Jésus-Christ, envers vos âmes rachetées par le sang de ce divin Sauveur. " Rien ne nous arrêtera, dit un Souverain Pontife, dans le " devoir où nous sommes de soutenir toutes sortes de combats pour l'amour de " Dieu et le salut des âmes. Ayons sans cesse devant les yeux Celui qui fut " aussi pendant sa vie, en butte à la contradiction des pécheurs; car si nous nous " laissons ébranler par l'audace des méchants, c'en est fait de la force de l'épis- " copat, de l'autorité sublime et divine de l'Eglise. Il ne faut plus songer à " nous dire chrétiens, si nous en sommes venus au point de trembler devant les " menaces ou les embûches de nos ennemis." (*Encyclique de Clément XIII*, 14 *septembre* 1758.)

Ceux qui nous calomnient de la sorte, ont-ils jamais fait pour vous le moindre sacrifice de leur repos, ou de leur santé? Où sont les établissements qu'ils ont fondés pour recueillir l'indigent malade ou infirme, ou pour donner l'éducation à la jeunesse? Est-ce à eux que vous croyez pouvoir demander secours dans votre détresse? Avez-vous jamais trouvé auprès de ces hommes la consolation et l'espérance dans vos revers? Les ferez-vous appeler à votre lit de mort pour demander à leurs désolantes doctrines le néant ou le désespoir? Ne serait-ce pas le comble de la folie que de suivre aveuglément pendant votre vie, des guides qu'au moment de votre mort vous repousseriez avec énergie?

L'hérésie joint ses efforts à ceux de l'impiété pour vous arracher votre foi. Elle emprunte le masque de la charité pour vous séduire. Elle offre quelque-

fois l'éducation gratuite aux enfants pour pervertir leurs cœurs ; elle fait de larges distributions de vivres et de vêtements pour se concilier les esprits ; elle répand avec profusion des falsifications de la Bible, et de petits livres remplis d'erreurs, de mensonges et de blasphèmes, pour infiltrer partout le poison de ses fausses doctrines. Défiez-vous de ces largesses intéressées ; refusez impitoyablement ces livres, ou jetez-les au feu. Si vous avez à cœur votre salut et celui de vos enfants, ne souffrez pas que ces émissaires de l'erreur entrent dans vos maisons. *Car*, dit l'apôtre saint Paul, *quel accord peut-il y avoir entre Jésus et Bélial, entre le fidèle enfant de l'Eglise et ses enfants révoltés.* (II Cor. VI. 15).

Plus un bien est précieux, plus aussi doit-on éloigner soigneusement tout ce qui peut le détruire. Jugez quelle sollicitude vous devez avoir pour conserver votre foi. " Cette vertu est, dit le saint Concile de Trente, (*Sess. VI. ch.* 8) le " commencement du salut de l'homme, le fondement et la racine de toute justi- " fication, et *sans elle il est impossible de plaire à Dieu*, comme dit l'Apôtre." (Hébr. XI. 6.) " Elle est, dit Pie IX, la maîtresse de la vie, le guide du salut, " le destructeur de tous les vices, la mère et la nourrice féconde de toutes les " vertus.... elle répand les bienfaisants rayons de sa lumière sur tous les peuples, " les courbant sous le joug de Jésus Christ et leur annonçant la paix et le bon- " heur." (*Encyclique du 9 novembre* 1846.)

Mais n'oubliez pas, Nos Très-Chers Frères, que " la foi sans l'espérance et " la charité ne saurait nous unir à Jésus-Christ. Voilà pourquoi il est de " vérité absolue que la foi sans les œuvres est morte et inutile." (Concile de Trente, Sess. VI, ch. 7.) " *Si vous voulez entrer dans la vie éternelle*, dit Jésus-Christ, " *il faut observer les commandements.* " (S. Matt. XIX. 17.) Dieu qui a créé l'homme tout entier, corps et âme, veut aussi être honoré par l'homme tout entier. Voilà pourquoi il exige que l'homme, par la foi, lui fasse hommage de son intelligence, et par les œuvres extérieures manifeste sa soumission au suprême domaine de son créateur. " Sans les bonnes œuvres la foi ne peut " plaire à Dieu, et Dieu n'accepte pas non plus les œuvres que n'accompagnent " point les doctrines religieuses. Ce n'est pas seulement dans la pratique des " vertus, ou dans l'observation des préceptes, mais dans leur union avec la foi " que se trouve le sentier qui conduit à la vie." (*Lettre de Pie IX aux évêques d'Autriche, le* 17 *mars* 1856.)

Pour arriver à cette union si désirable et si nécessaire de la vraie foi avec les bonnes œuvres, vous ne devez, Nos Très-Chers Frères, négliger aucune occasion de vous instruire de la doctrine chrétienne, soit en assistant régulièrement aux instructions que vos pasteurs vous donnent les dimanches et fêtes,

comme le leur commande la sainte Eglise, soit en lisant avec attention de bons livres choisis avec le conseil de vos pasteurs.

Fréquentez le sacrement de Pénitence afin de purifier vos âmes des moindres souillures du péché et de recevoir les avis particuliers spécialement adaptés aux besoins de votre âme. Venez souvent vous asseoir à la sainte table, pour y recevoir avec dévotion la très-sainte Eucharistie, qui est la nourriture spirituelle des âmes, " l'antidote qui nous délivre des fautes quotidiennes, et nous " préserve des péchés mortels ; le gage assuré de notre gloire future et de notre " félicité éternelle. " (*Concile de Trente, sess. XIII, ch.* 2.)

Profitez bien des secours extraordinaires que présentent les jours de bénédiction divine, tels que le saint temps de l'avent, du carême, du jubilé et des retraites paroissiales. C'est alors que la miséricorde divine se plaît à verser sans mesure ses richesses infinies, pour réchauffer la piété des bons, exciter à une pénitence salutaire les pécheurs et les hommes dépravés par une longue habitude du vice.

Observez fidèlement le saint repos des dimanches et fêtes, entendez-y avec dévotion la sainte messe ; car, dit le Seigneur par son prophète Isaïe (ch. LVI. 4), *à ceux qui observeront bien la loi du sabbat et demeureront fermes dans mon alliance, je donnerai un nom éternel ; je les ferai venir sur ma montagne sainte : je les remplirai de joie dans mon temple : les victimes qu'ils m'offriront me seront agréables.*

Observez aussi exactement les abstinences et les jeûnes que vous prescrit la sainte Eglise. C'est une maxime fondamentale dans la religion, que le péché ne peut être expié que par la pénitence. C'est là ce qu'ont annoncé les prophètes, ce que Jésus-Christ a prêché par ses exemples et par ses paroles, et ce que les apôtres et les saints n'ont cessé de recommander.

Voilà, Nos Très Chers Frères, les avis les plus importants que nous avons cru devoir vous donner au sortir de ce quatrième concile provincial, durant lequel nous avons imploré avec plus d'instance que jamais les bénédictions du ciel sur vous, sur vos familles, et sur toutes vos possessions.

O Marie, sous la protection de qui nous nous sommes assemblés dans cette église métropolitaine dédiée à votre Immaculée Conception, intercédez pour nous tous auprès de votre divin Fils ! Par votre intercession toute puissante, obtenez-nous la grâce de marcher toujours fidèlement dans la voie de ses commandements, afin qu'un jour, pasteurs et brebis, nous nous réunissions dans le séjour de la félicité éternelle !

Souffrez, Nos Très-Chers Frères, que nous terminions cette lettre pastorale, comme nous l'avons commencée, en vous citant les paroles du Saint-Esprit parlant par la bouche du grand Apôtre : " *Combattez le bon combat de la foi ; rempor-*

tez la vie éternelle à laquelle vous êtes appelés.........Au nom de Dieu qui donne la vie à toutes choses, et de Jésus-Christ, qui a rendu témoignage à la vérité sous Ponce Pilate......je vous ordonne de garder le commandement sans tache ; soyez irrépréhensibles jusqu'à l'avénement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que manifestera en son temps le Bienheureux, et le seul Tout-Puissant, le Roi des Rois, et le Seigneur des Seigneurs, qui seul possède l'immortalité et habite une lumière inaccessible : que nul homme n'a vu ni ne peut voir ; à qui honneur et empire éternel. Amen. Ordonnez aux riches de ne point s'enfler d'orgueil, de ne point se confier en des richesses périssables, mais dans le Dieu vivant qui donne toutes choses avec abondance ; ordonnez encore aux riches de faire le bien, de s'enrichir par des bonnes œuvres ......de se faire un trésor qui soit un bon fondement pour l'avenir afin d'obtenir la véritable vie.........Que la grâce de Dieu soit avec vous. Amen. (I Tim., VI. 12.)

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée toute entière, en une ou plusieurs fois, suivant qu'il sera jugé plus convenable, au prône de toutes les paroisses et missions de cette province ecclésiastique, et en chapître dans les communautés religieuses, aussitôt après sa réception.

Donné à l'archevêché de Québec, sous nos signatures, le sceau de l'archidiocèse, et le contre-seing du secrétaire de l'archevêché, le quatorze mai mil huit cent soixante-huit.



† C. F., Archevêque de Québec.
† IG., Evêque de Montréal.
† JOS. EUGÈNE, Evêque d'Ottawa.
† VITAL J., Evêque de Satala, *Coadjuteur et Procureur de l'Evêque de S. Boniface.*
† L. F., Evêque d'Anthédon, *Coadjuteur et Procureur de l'Evêque des Trois-Rivières.*
† JEAN, Evêque d'Hamilton.
† E. J., Evêque de Kingston.
† JEAN JOSEPH, Evêque de Toronto.
† C., Evêque de Saint-Hyacinthe.
† JEAN, Evêque de S. G. de Rimouski.
† JEAN, Evêque de Sandwich.

Par Messeigneurs,

Auguste-Honoré Gosselin, Ptre.
Secrétaire de l'Archevêché.